

Séance du Conseil Municipal du 08/04/2010

RAPPORTEUR :Yacine DIAKITE

**OBJET :Signature d'une convention d'objectifs avec l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI) pour les années 2010 à 2012**

**EXPOSE :**

L'Association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI) existe depuis 1981. Elle a pour but de lutter contre les inégalités et les discriminations des personnes issues de l'immigration.

L'association intervient principalement au quartier de la Maladrerie par les actions suivantes :

- des actions de prévention par l'égal accès à la culture et aux loisirs des enfants et des jeunes, la formation à la citoyenneté et l'amélioration du cadre de vie,
- des actions favorisant le dialogue intergénérationnel, la valorisation des cultures et l'accès à l'offre culturel en Ile-de-France,
- des ateliers de savoirs socio - linguistiques pour les femmes,
- l'accompagnement à la scolarité des enfants de 6 à 16 ans.

Elle intervient à l'échelle de la commune par des permanences à la Maison de Justice et du Droit, au sein de laquelle elle propose d'accompagner les familles ayant des difficultés à accéder au droit.

Elle anime également une galerie d'art, la seule sur la commune.

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit qu'une convention doit être passée avec les organismes bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant un montant de 23 000 €.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'ANGI et la commune d'Aubervilliers pour les années 2010 à 2012.